



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Toulouse, le 09 septembre 2019

L'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique
régionale d'Education musicale et de chant choral
à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation
musicale et de chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

1. Encart commun aux IA-IPR

IA-IPR
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
Nelly VIGNE

Téléphone
06 12 16 15 45

Courriel
iipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail pour l'année scolaire 2019-2020. Dans cette période de mise en œuvre de la réforme des lycées et dans la continuité de celle du collège, notre action s'inscrit dans une dimension à la fois disciplinaire et transversale. Ainsi, des priorités nationales et académiques, telles que l'acquisition de la compétence à s'orienter par les élèves et la mise en place d'un service public de l'inclusion scolaire, feront notamment l'objet d'un suivi particulier.

1- Sur la réforme des lycées

Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation qui nécessitent une réflexion collective au sein des établissements. Dans ce but, le plan académique de formation déployé l'an dernier sera poursuivi, notamment pour les programmes de terminale. Des rencontres avec les équipes seront aussi organisées dans les établissements.

La consultation du [portail pédagogique de l'académie de Toulouse](#) vous permettra de retrouver de nombreuses ressources utiles pour la mise en œuvre de cette réforme.

2- Sur l'accompagnement du collège

Le collège recouvre deux cycles régis par des programmes en vigueur depuis la rentrée 2016. Devoirs faits permet d'accompagner les élèves volontaires à une bonne acquisition des connaissances et des compétences travaillées. Durant l'année scolaire, les IA-IPR porteront une attention particulière à sa mise en œuvre qui implique une réflexion pédagogique disciplinaire et interdisciplinaire sur le sens des devoirs, leur utilité et leur exploitation, tant en amont qu'en aval de la séance de cours. Cet accompagnement gagnerait désormais à être consolidé par l'implication d'un nombre plus important de professeurs, un lien renforcé entre le travail dans et hors la classe ainsi qu'une meilleure explicitation des tâches.

En complément du *vade-mecum* national, l'académie met à disposition de nombreuses ressources dans [un espace pédagogique dédié à devoirs faits](#).

3- Sur l'orientation des élèves

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation du collège au lycée, dans la logique d'un parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, maîtrise des stratégies d'apprentissage, développement des capacités à s'autoévaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés. Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale.

4- Sur le service public de l'inclusion scolaire

L'école pleinement inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves à troubles spécifiques du langage ou des apprentissages, élèves allophones, élèves intellectuellement précoces. 202 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont créés pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap. Des actions de formation seront proposées aux équipes pédagogiques à l'échelle des bassins de formation pour l'accueil et la scolarisation en classe ordinaire de ces élèves.

La consultation des sites de [l'académie de Toulouse](#), de [la DAFPEN](#), du [réseau CANOPE](#) ainsi que celui du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ([CASNAV](#)) vous permettront de vous documenter.

2. Lettre de rentrée disciplinaire

Chères et chers collègues,

Après une période estivale vous permettant comme je l'espère de retrouver une belle énergie, la rentrée 2019 s'amorce déjà, avec ses enjeux et ses défis exaltants, le premier me venant à l'esprit étant l'installation d'une relation de qualité entre les élèves, ainsi qu'entre les élèves et vous.

Il me tient à cœur d'adresser un chaleureux accueil à celles et ceux qui viennent de rejoindre notre académie et d'adresser toutes mes félicitations et encouragements aux lauréat(e)s des concours. Un grand merci aux professeurs tuteurs, formateurs et autres collègues qui de près comme de loin, par la qualité de leur écoute et de leurs conseils, participent à la réussite de leur fondatrice première année d'exercice.

C'est ainsi que je souhaite à tous une reprise en grande forme, dans l'enthousiasme d'être attendu par les élèves et la fierté de répondre à la haute ambition de notre Institution qui est d'élever chaque élève à son plus haut niveau possible et d'œuvrer à une plus grande justice sociale.

Quelques points sur lesquels je souhaite apporter un éclairage :

« La culture et les arts sont au cœur de l'École »

- **Le travail partenarial et la valorisation du patrimoine de proximité**

« La culture et les arts sont au cœur de l'École » est-il affirmé [dans le dossier de presse](#) du 27 août dernier de notre ministre. La rentrée en musique ainsi que la création de l'enseignement facultatif de chant choral à la rentrée précédente en représentent deux signaux forts.

L'importance des arts et de la musique en particulier pour développer notamment « le goût du beau, la créativité, la connaissance et la confiance en soi » est reconnue et prise en compte par la plus haute autorité de notre ministère. Cette reconnaissance est pleinement valorisante pour l'ensemble des enseignants qui portent les disciplines artistiques, dont l'enseignement de l'histoire des arts. Il s'agit d'une contribution essentielle dans la construction progressive du Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Vos convictions quant à la portée de votre action pédagogique et éducative au sein du système scolaire doivent ainsi s'en trouver plus que jamais renforcées.

Concernant précisément le patrimoine de proximité, j'attire votre attention sur l'intérêt qui s'attache à valoriser les beautés naturelles et/ou architecturales qui entourent votre établissement et qui ne sont peut-être pas assez connues des élèves. En lien avec vos collègues de lettres, d'histoire/géographie, de SVT ou technologie et avec l'appui du professeur documentaliste, je vous invite à programmer régulièrement des sorties sur ces sites permettant aux élèves de connaître et d'être fiers du contexte qui les entoure, de développer un lien d'appartenance et susciter auprès d'eux l'envie de préserver ce patrimoine. Un guide [Connaitre le patrimoine de proximité](#) réalisé par l'EN en collaboration avec l'Institut national d'histoire de l'art vient de paraître à l'attention des enseignants du premier degré. Néanmoins, vous pourrez y trouver des ressources et conseils pratiques pour repérer ce patrimoine et proposer des scénarios pédagogiques en classe.

De manière générale, je vous invite à construire ou à consolider les partenariats avec les institutions culturelles de proximité (école de musique, associations, cinéma, musées, artistes...) et même avec des institutions plus éloignées. Sur notre site disciplinaire, à la page [organisation académique](#), vous trouverez les coordonnées des personnes ressources à votre disposition pour vous aider à construire ces projets partenariaux.

- **Un projet de l'élève à deux dimensions**

- ✓ Un projet à visée d'intégration réussie au sein de la société active, en lien avec le Parcours avenir

En collège, comme en lycée, être professeur de musique, c'est permettre à chaque élève de construire son projet. L'orientation des élèves est l'affaire de l'ensemble de l'équipe éducative (cf *supra* « Encart commun des IA-IPR »). Il s'agit d'un processus long et continu, au collège (à partir de la 4^{ème} voire avant) et au lycée. Dans cet objectif, il est notamment intéressant de construire un continuum collège-lycée.

- ✓ Un projet comme outil pédagogique

En outre, la pédagogie de projet déjà fortement sollicitée en collège devient à partir de cette rentrée un des moyens d'action préconisés par les nouveaux programmes de lycée. L'enseignement au lycée se construit désormais à partir d'une succession de projets, personnels ou collectifs, en particulier dans le cadre de l'enseignement optionnel. Les compétences et savoirs se construisent en suivant cette démarche.

- **Le travail et l'évaluation par compétences**

Sur le schéma installé par la réforme du collège à partir de la rentrée 2016, la pédagogie au lycée fixe désormais elle aussi ses objectifs par compétences. Les compétences travaillées au lycée reprennent et approfondissent celles qui structurent les programmes des cycles 3 et 4, en enseignement optionnel comme en enseignement de spécialité. Je vous encourage vivement, quel que soit le cycle d'enseignement à appréhender, à construire vos progressions par le prisme des compétences qu'il convient de nuancer et de graduer en fonctions des besoins et du niveau des élèves. L'évaluation au fil de l'eau de ces compétences est à privilégier.

- **L'innovation et l'expérimentation : jouer le collectif**

Parce que l'ambition de l'Ecole est de faire réussir tous les élèves, s'autoriser à innover et à expérimenter pour trouver des méthodes et des démarches adaptées à chaque profil devient une nécessité. Tout en restant dans la cadre des préconisations du programme officiel, votre créativité, votre esprit de recherche et d'initiative visant les modes d'apprentissage et d'évaluation sont ici essentiels. L'objectif qui prévaut est celui de placer tout élève dans une situation de réussite systématique, quel que soit le

niveau de difficulté de la tâche à accomplir. Ce qui importe, c'est le progrès que l'élève a conscience de réaliser pas à pas, l'installant dans une dynamique vertueuse d'apprentissage gratifiant.

Pour vous aider à initier cette approche pédagogique expérimentale ou à la poursuivre, je vous invite à vous inscrire aux journées de formation du [P.A.F.](#) (campagne se terminant le 19 septembre 2019) si ce n'est déjà fait et à jouer le collectif en vous inscrivant sur [la liste Twitter d'échanges et de collaboration](#) des professeurs d'éducation musicale de l'académie.

Notre Interlocuteur Au Numérique ([I.A.N.](#)) se tient également à votre disposition pour vous guider dans la prise en main des outils numériques, lesquels sont partie prenante mais non exclusifs des pédagogies actives et ludiques, de la diversification et de la différenciation des apprentissages.

Ne manquez pas la lecture [des EditoEdmus](#), Newsletters que nos deux rédacteurs prennent la peine d'élaborer et de vous envoyer périodiquement pendant l'année. Elles sont porteuses d'idées, d'actualités et de nouveautés. Vous les recevez dans vos boîtes académiques, seul et unique canal de communication vous permettant d'avoir connaissance de toutes les informations officielles. Un tutoriel est à votre disposition pour [configurer vos boîtes académiques](#), solutionner divers problèmes et les rendre opérationnelles, [sur ce lien](#). Je vous remercie d'utiliser cet outil académique en exclusivité pour la réception et l'envoi de tous vos courriels professionnels.

- **L'enseignement facultatif de chant choral**

La chorale est devenue, vous le savez, par l'arrêté du 9 janvier 2018, un enseignement facultatif au même titre que les langues anciennes et régionales. A ce titre, un élève inscrit à cet enseignement ne peut donc pas se désengager en cours d'année.

L'enseignement facultatif de chant choral ouvert à tous les élèves volontaires et sans prérequis de niveau a pour objectif de construire chez eux des connaissances et des compétences spécifiques et transversales mais également de transmettre les valeurs républicaines. A ce sujet, voici un extrait [du programme de chant choral](#) : « *Chaque année, en complément du projet annuel qui repose sur la cohérence thématique et stylistique des pièces travaillées, la chorale inscrit à son répertoire des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne (par exemple : La Marseillaise, l'Hymne à la joie, Le Chant des partisans, etc.) ou encore évoquant des moments fondateurs de notre Histoire. Fortes de ce répertoire, les chorales sont engagées à contribuer aux cérémonies commémoratives et aux événements qui jalonnent l'année scolaire comme la Rentrée en musique et la Fête de la musique* ».

Evaluation et prise en compte sur le bulletin trimestriel :

Les compétences travaillées et les progrès réalisés par les élèves gagneront à être évalués et à être reportés dans un encart dédié sur le bulletin périodique de chaque élève dans le but de valoriser les efforts accomplis sur l'ensemble de l'année scolaire. A titre indicatif, vous trouverez sur notre site une ressource concernant [une grille descriptive d'évaluation](#) pour les différentes compétences ciblées par le programme.

Valorisation au DNB, extrait du [Vademecum La chorale au cœur du collège](#) :

Le nouvel enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet.

Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

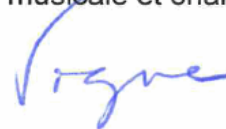
Poursuivant sur ce chapitre, je souhaite féliciter et remercier très chaleureusement chacun(e) d'entre vous pour lesquels l'enseignement de chant choral constitue un fort levier d'intégration (élèves d'U.P.E.2.A.), d'inclusion (élèves d'U.L.I.S. et de S.E.G.P.A.) et de réussite scolaire à la faveur d'événements programmés tout au long de l'année, qu'il s'agisse de petites manifestations publiques « par la chorale » comme de sorties musicales « pour la chorale », en complément du concert final.

Je salue également les efforts réalisés pour engager la chorale dans des projets inter-dégrés et inter-établissements. La démarche de mutualisation a pour avantage d'alléger le poids d'un travail exigeant et d'atteindre une qualité artistique augmentée par la conjonction des talents de chacun. Ainsi, à l'image de modèles existants très convaincants, **je vous encourage vivement à associer votre chorale** à celle d'un autre collège de secteur et à former *a minima* un binôme de chorales visant un programme commun. L'Association Régionale de Développement des Ensembles Musicaux Scolaires [l'A.R.D.E.M.U.S.](#) est portée depuis de nombreuses années par quelques enseignants dévoués ainsi que des [coordonnateurs départementaux](#) pour le chant choral. Toutes ces personnes que je remercie vivement, sont porteuses de ressources précieuses pour vous aider dans vos projets. Leurs coordonnées sont sur [notre site](#).

Je reste bien entendu à tout moment à votre disposition pour toute question d'ordre pédagogique ou plus généralement professionnel. Je suis joignable par mail : nelly.vigne@ac-toulouse.fr, ou par téléphone 06.12.16.15.45. Vous pouvez solliciter une visite d'accompagnement pour des conseils, un bilan, des ressources auprès des deux personnes qui viennent en appui de mon action et dont les contacts sont [sur ce lien](#).

Je vous remercie pour votre attentive lecture de cette lettre de rentrée. Je souhaite que l'année qui s'ouvre vous apporte humainement et professionnellement, dans l'enthousiasme d'entreprendre et la confiance en l'équipe que nous formons, épanouissement et satisfactions nombreuses, au service de la réussite de tous les élèves.

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Education musicale et chant choral



Nelly VIGNE